

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20.02.2017

Dossier complet le :

01.03.2017

N° d'enregistrement :

FO 9317P 0049

1. Intitulé du projet

Ré-ensablement d'entretien des plages de Cannes (Alpes Maritimes) par apports de sable par voie terrestre sur les secteurs du boulevard Jean Hibert et du boulevard du Midi-Louise Moreau pour la saison 2017

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Cannes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BRUNETEAUX Françoise, Adjointe Déléguée aux travaux, aux projets structurants, au littoral et à la protection des plages

RCS / SIRET

210600292000010

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
13° Travaux de rechargement de plage	Ré-ensablement d'entretien des plages à hauteur de 9 000 mètres cubes maximum

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de ré-ensablement d'entretien des plages sur les secteurs du boulevard du Midi-Louise Moreau, par apport de 9 000 mètres cubes maximum de sables fournis par voie terrestre par une entreprise spécialisée avec laquelle la Ville de Cannes a signé un marché à bons de commande.

4.2 Objectifs du projet

La Ville de Cannes réalise depuis 2004 des travaux annuels de ré-ensablement de plages urbaines afin de compenser l'érosion et d'offrir aux cannois et estivants un espace balnéaire de qualité.

Afin de restaurer le trait de côte sur les secteurs du boulevard Jean Hibert et du boulevard du Midi - Louise Moreau, elle désire renouveler en 2017 les opérations de ré-ensablement.

Le projet tient compte:

- du besoin en termes de maintien du trait de côte et d'entretien pour la saison estivale;
- des disponibilités en sables et de leurs caractéristiques;
- du diagnostic des opérations de ré-ensablement précédentes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les sables seront fournis uniquement par voie terrestre par une entreprise spécialisée avec laquelle la Ville de Cannes a signé un marché à bons de commande.

Ils proviendront de carrières. La granulométrie et la qualité de ces sables seront contrôlées avant leur mise en place sur les plages. Les travaux de rechargement seront réalisés de nuit avec des camions de 30 tonnes sur une période de 2 mois environ entre avril et juin 2017.

Leur mise en œuvre se déroulera comme suit:

- chargement et transport des sables par camions depuis leur lieu de stockage jusqu'aux plages;
- déchargement des sables et régalinge par les engins.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation (travaux ponctuels d'entretien).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'après l'article R122-2 du Code de l'Environnement, les travaux de rechargement de plage sont soumis à un examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de sables à recharger sur les plages	9 000 m3 maximum

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Cannes:
plages des boulevards Jean Hibert
et du Midi - Louise Moreau

Coordonnées géographiques¹

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a, 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6 ° 56 ' 56 " E Lat. 43 ° 31 ' 56 " N

Point d'arrivée :

Long. 7 ° 0 ' 46 " E Lat. 43 ° 32 ' 49 " N

Communes traversées :

Cannes

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui ☐

Non ☐

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF marine de type II: Golfe de la Napoule (06003000) ZNIEFF marine de type I: Est du Golfe de la Napoule (06003002)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Cannes
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Zone sensible à l'eutrophisation: Côtiers de la Grande Frayère au Loup
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI de la Siagne (approuvé) PPRIF (approuvé)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Site inscrit: bande côtière de Nice à Théoule
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet ne se situe au sein d'aucun site Natura 2000 Cependant, le site "Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lérins" est à proximité
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Apports de sables par voie terrestre provenant de carrières
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Non: les rechargements en sables ne se feront que sur les premières dizaines de mètres sur l'estran. Les zones d'herbiers de posidonies ne seront pas atteintes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Non: la zone Natura 2000 à proximité ne sera pas atteinte par le projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	La compatibilité granulométrique et la qualité sanitaire des sables fournis seront contrôlées, pour chaque chargement de sable, avant dépôt sur les plages. Les sables non conformes ou présentant des risques vis-à-vis de la qualité sanitaire seront refusés.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Les approvisionnements auront lieu de nuit sur une période maximale de 2 mois.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Les nuisances sonores pourront provenir des camions et des engins de régalage des sables lors des opérations nocturnes de transport et de rechargement. Néanmoins, le niveau sonore restera acceptable (60 à 80 dB) inférieur ou équivalent aux bruits de fond de la plage et du front de

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Les émissions lumineuses pourront provenir des camions et engins de régalage (travaux effectués de nuit). Néanmoins, les travaux seront distants des habitations.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets de polluants dans l'air pourront provenir des camions et engins de régalage. Néanmoins, ils seront contrôlés et homologués.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet consiste en une opération de ré-ensablement des plages cannoises dont l'objectif est la restauration du trait de côte sur les portions les plus touchées par le phénomène d'érosion, afin d'assurer un espace balnéaire de qualité en période estivale.

La Ville de Cannes renouvelle annuellement ces rechargements depuis 2004.

L'étude de faisabilité préalable au ré-ensablement des plages de Cannes réalisée par Sogreah en novembre 2011 a analysé les effets des campagnes réalisées entre 2004 et 2010. Cette étude a conclu à l'absence d'incidences de ces opérations sur l'environnement.

Les sables apportés en 2017 seront étalés sur les premières dizaines de mètres de la plage émergée ce qui ne présentera pas d'impacts vis-à-vis des enjeux environnementaux identifiés au niveau ou à proximité de l'emprise du projet. Le volume de sable prévu pour le rechargement de 2017 sera modeste, de 9000 m3 au maximum.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les sables apportés en 2017 seront étalés sur les premières dizaines de mètres de la plage émergée ce qui ne présentera pas d'impacts vis-à-vis des enjeux environnementaux identifiés au niveau ou à proximité de l'emprise du projet.

Le volume de sable prévu pour le rechargement de 2017 sera modeste, de 9000 m3 au maximum, et reste inférieur au précédent seuil rendant nécessaire la réalisation d'une étude d'impact.

Au vu de ces éléments, l'opération de ré-ensablement des plages de Cannes projetée pour 2017 devrait donc être dispensée de la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Cette demande d'examen au cas par cas est accompagnée d'une notice environnementale présentant le contexte du projet, les enjeux environnementaux situés au niveau ou à proximité de l'emprise du projet (cf. 5.2), l'absence d'incidence du projet (cf. 6.1) ainsi que les cartographies citées en 8.1.
Un plan représentant les campagnes d'apports de sable antérieures à 2017 sur les plages de la Bocca et du Midi est également joint à titre d'information.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



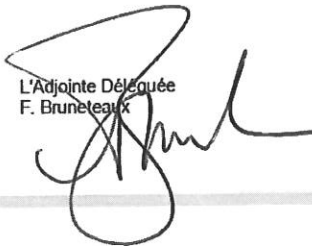
Fait à Cannes

le,

28 février 2017

Signature

L'Adjointe Déléguée
F. Bruneteau



https://doi.org/10.1016/j.jmb.2024.107900